



Convocation tribunal de police

Par yaz

bj, mon véhicule a été flashé a 72 km/ au lieu de 70 , et j'ai reçu un "pv" avec un point en moins sur mon permis . J'ai demandé a recevoir la photo du flash, et il s'avère que cen'est pas moi sur la photo (c'est un homme qui conduit. J'ai donc contesté le "pv" et ai aussi payé la consignation(180 eur). Il y a quelques jours, j'ai reçu une convocation au tribunal de police avec une erreur sur la convocation situant l'excès de vitesse a Nice alors qu'il s'est passé à Perpignan . Que puis-je faire , sachant que je ne sais pas qui a utilisé mon vehicule ce jour là.

Merci à l'avance
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous n'avez pas porté plainte pour vol du véhicule et que vous ne pouvez pas non plus désigner un conducteur responsable, vous êtes responsable de cet excès de vitesse.

C'est étonnant de ne pas savoir qui utilise votre véhicule...

Par yaz

vous avez raison concernant l'excé de vitesse , mais pas sur le point de retrait..... concernant le pret de véhicule; votre réponse m'interroge. vu que légalement , je ne suis pas obligée de dénoncer , moi.

Par yapasdequoi

Lire ceci :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35218]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35218
[/url]

Par yaz

merci, ça c'est fait, je passe devant le juge et il y a cette erreur sur la convocation